

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** 1906

**Artikel:** Quand le débat politique se nourrit de fantasmes et néglige les faits  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025718>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

entend donner du poids à ses arguments.

A peine formulées, ces intentions suscitent de la part des milieux immobiliers un refus qui fait pressentir une longue bataille juridique et politique.

### Plan de quartier

Le droit d'expropriation n'est pas applicable lorsque l'opération

aurait pour effet de faciliter une construction d'intérêt commercial, donc d'intérêt non pas collectif mais privé.

Or beaucoup d'opérations impliquent l'enchevêtrement d'intérêts. Plus que jamais à l'heure où l'on essaie de planifier à l'échelle du quartier, ce qui implique un équipement de services en rapport avec l'habitat et, pour partie, à but commercial.

Il est abusif dans une telle situation que le détenteur d'une seule parcelle puisse bloquer toute l'opération. On doit donc pouvoir par remaniement ou par expropriation partielle résoudre une telle situation.

A cette aune on mesurera l'inventivité politique des Vaudois. Ou une guerre juridique interminable ou la mise au point de formules nouvelles négociées.

## Quand le débat politique se nourrit de fantasmes et néglige les faits

Jean-Daniel Delley • 4 avril 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17119>

### Un ouvrage de la collection «Le savoir suisse» à lire avant la campagne des élections fédérales

Dans le cadre de la campagne pour les élections fédérales de l'automne prochain, les partis bourgeois et la droite nationaliste font assaut de suissitude (DP [1902<sup>4</sup>](#)). Le petit ouvrage de René Levy *La structure sociale de la Suisse – Radiographie d'une société*<sup>5</sup>, récemment réédité, tombe à point pour contrer ce prêt-à-porter idéologico-sentimental.

Quand des partis n'ont plus rien à dire sur les valeurs et les intérêts qu'ils défendent, leur reste les slogans rassembleurs qui semblent exprimer tout à la fois un fait et un espoir. Comme «*La ménagère suisse cuit à l'électricité*», «*Les Suisses votent UDC*». Conflits et tensions sont gommés au profit de la belle unanimité que confère le label helvétique. Or une campagne

électorale devrait au contraire faire ressortir les problèmes, les besoins sociaux, de telle partie de la population, et donner l'occasion aux formations politiques de proposer leurs solutions.

La radiographie de la société suisse présentée par Levy ne contient pas de révélations explosives, simplement un rappel de faits qui expriment besoins, tensions, inégalités, bref les enjeux politiques que devrait mettre en scène une campagne électorale. Alors que certains craignent un déferlement de requérants d'asile, se souvient-on que c'est à la fin du 19e siècle seulement que le nombre d'immigrés étrangers a dépassé celui des Suisses quittant le pays? Aux partisans de la posture du hérisson, rappelons que les exportations représentent 40% du PIB, une «dépendance» qui fait notre richesse. Et ceux qui peignent le diable de Bruxelles sur la muraille ignorent-ils que

l'Union européenne absorbe deux tiers de ces exportations et nous livre trois quarts de nos importations. Des faits qui expriment crûment notre interdépendance et qui devraient imposer un débat plus serein et plus sérieux sur la notion de souveraineté.

Pays riche certes, mais pays qui entretient des inégalités dont la persistance, voire même la progression, risque de mettre à mal la cohésion sociale. Inégalités salariales encore relativement importantes entre hommes et femmes, répartition des revenus et de la fortune parmi la plus inégalitaire des pays de l'OCDE. Un système scolaire qui ne garantit pas l'égalité des chances et qui contribue à la rigidité de la stratification sociale. Une cartellisation de l'économie qui affaiblit les consommateurs au profit des producteurs.

Niveau de vie élevé certes, mais signes d'un mal être: une

consommation d'alcool élevée en comparaison européenne; un adulte sur cinq ingurgite quotidiennement un somnifère, un antidouleur, un tranquillisant, un stimulant ou un cocktail de

ces substances.

Ces quelques exemples livrés par l'analyse de la structure sociale suffiraient à nourrir une campagne électorale digne de ce nom. Et à dégonfler les fantasmes

sécuritaires, souverainistes et isolationnistes, dérivatifs commodes aux besoins et aux soucis réels de la population.

## Prix unique du livre: un drôle de bidule

Albert Tille • 3 avril 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17103>

### Le combat de David contre Goliath se transforme en querelle des anciens et des modernes

Contre l'avis du Conseil fédéral, le Parlement a décidé de réglementer le prix du livre. Le référendum lancé avec le précieux soutien d'économiesuisse contre «*le prix unique du livre*» permettra au peuple suisse de se prononcer.

La campagne précédant le vote promet la plus grande confusion. En effet, une série d'arguments vertueux avancés par les partisans de la loi ne tiennent pas la route. Et alors que les clients traditionnels ont de bonnes raisons de dire oui, spécialement en Suisse romande, les inconditionnels d'Internet n'hésiteront pas à rejeter un texte qui pourrait condamner le commerce en ligne.

Le point de départ du projet est la volonté de sauver les libraires traditionnels de la concurrence des grands distributeurs en imposant un prix unique du livre. On ne vend pas un produit culturel comme des cacahuètes. Avec la disparition des petits libraires et leurs bons conseils, des régions entières deviennent

des déserts d'offres culturelles. Il faut donc légiférer. La Constitution demande d'encourager la culture (art. 69) et permet de soutenir les branches économiques menacées dans leur existence.

Répondant à la demande des éditeurs alémaniques en donnant son avis sur le projet parlementaire<sup>6</sup>, le Conseil fédéral<sup>7</sup> réfute les arguments en faveur du prix unique en se basant sur une comparaison entre les marchés du pays cloisonnés par les barrières linguistiques. La Suisse alémanique a vécu jusqu'en 2008 avec des prix fixes, imposés par cartel. La Commission de la concurrence a mis fin à cette entente illicite. La Suisse romande, qui n'a jamais connu un tel système, a conservé un réseau de librairies plus dense qu'outre Sarine. La protection par une absence de concurrence sur les prix est donc illusoire.

Le Parlement a persisté. La loi<sup>8</sup> prévoit un prix de détail du livre uniformisé avec une autorisation faite au libraire d'accorder une remise de 5%. Les rabais peuvent être progressivement plus importants pour les ventes en plusieurs exemplaires ou celle

faites aux bibliothèques et atteindre jusqu'à 20%.

Mais la loi a une dimension bien plus rigoureuse qu'une simple réglementation des remises autorisées. Sur proposition du Surveillant des prix, le Conseil fédéral peut, par ordonnance, fixer les prix pratiqués par les importateurs en fonction de ceux en vigueur dans le pays d'origine. Si elle est appliquée avec rigueur, cette règle aura une importance capitale pour la Suisse romande. En effet, les éditeurs français imposent, par l'intermédiaire de leurs importateurs, des prix totalement surfait sur le marché suisse. Voyons donc. *Cent mots à sauver*, le dernier livre de Bernard Pivot, est vendu en France à 20 euros, soit 26 francs au cours actuel. Le prix dans une librairie suisse est de 36,80 francs. Il est de 34,90 francs au rayon d'un grand magasin. Ce n'est qu'un simple exemple, multipliable à l'envi.

Deux constatations s'imposent.

Le rabais usuel du grand magasin est de 5%. Il peut être plus élevés pour le lancement des *bestsellers*. La loi votée par le Parlement entérine, pour l'essentiel, la pratique actuelle et ne modifie pas substantiellement la